

La ludothèque offre à son public un prêt de jeux.

La présence d'un adulte est obligatoire dans la ludothèque. Les boîtes ne doivent pas être ouvertes.

OUVERTURE

La ludothèque est ouverte aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

INSCRIPTION, TARIFS et PRÊT

La carte d'adhérent « adulte » de la médiathèque est nécessaire pour emprunter un jeu pour une durée de 15 jours. Il faut aussi acheter un ticket par emprunt. Cette cotisation est fixée par le conseil municipal et est révisée tous les ans.

MODALITES DE PRÊT et de RETOUR

L'adhérent s'engage à vérifier la compatibilité d'un jeu avec l'âge de l'enfant à sa charge, notamment concernant les jeux interdits aux enfants de moins de trois ans.

Pour éviter toute contestation, l'utilisateur se doit de vérifier lui-même le contenu et l'état du jeu avant de l'emprunter.

Tout jeu est vérifié à son retour par l'emprunteur et un membre du personnel. Il est demandé aux usagers de prendre soin des jeux. Ils doivent être rendus propres, rangés dans leur boîte d'origine ou de transport, les pièces et accessoires triés et remis dans les sachets prévus à cet effet.

Certains jeux fonctionnent avec du matériel spécifique (piles, crayons...). Ces fournitures sont à la charge de l'emprunteur.

Aucune réparation ne doit être effectuée par l'utilisateur.

Les retards entraînent une suspension temporaire égale au nombre de jours de retard. **Tout retard d'une durée supérieure à 2 semaines, dans la restitution des jeux entraînera à titre de pénalité, l'achat obligatoire d'un ticket supplémentaire.**

PERTE ou DETERIORATION D'UN JEU

Tout jeu détérioré, incomplet ou perdu devra être remplacé. Dans certains cas, seul le rachat des pièces manquantes sera demandé.

Dans l'éventualité où le jeu ne serait pas rapporté, madame le Maire d'Olemps émettra un titre de recette exécutoire pour la valeur de remplacement.

Tout usager, par le fait de son inscription à la médiathèque et d'un emprunt de jeu, s'engage à se conformer au présent règlement.